

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 décembre 2006 à 20 h 00

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille six et le **jeudi vingt et un décembre à 20 heures,**

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Mr Georges RODET**

Date de la convocation : **8 décembre 2006**

Date d'affichage : **8 décembre 2006**

**Présents :** Georges RODET - Geneviève CHALLAND - Yves FAVIER - Jean-François NALLET – Michèle DANANCIER – Elie BERARD - Françoise BILLOUD - Georges LAURENT – Alexandre PROST – Gilles DONGUY – Joël CORNATON et Jean-Claude GONOD

**Excusés :** Christophe HUMBERT - Ernest MARQUIS et Isabelle OVIQUE -

**Absents :**

**Pouvoir :** Ernest MARQUIS donne pouvoir à Yves FAVIER  
Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Geneviève CHALLAND

**Secrétaire :** Françoise BILLOUD

Le compte rendu de la réunion du 08 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

## S.C.O.T. BOURG BRESSE REVERMONT

### **1°) Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont : Modification des statuts**

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance en date du 20 octobre 2006, le Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont a décidé de modifier ses statuts suite au changement d'adresse du siège prévu le 1er janvier 2007. Monsieur le Maire informe avoir reçu notification de la délibération du Comité Syndical.

L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont prévoyait que le siège de ce Syndicat était fixé 18 bis rue des Dîmes à Bourg en Bresse. Compte-tenu de l'installation du Syndicat dans de nouveaux locaux à compter du 1er janvier 2007, il convient de modifier l'adresse du siège et de la fixer 68 avenue de Parme – Actiparc à Bourg en Bresse.

Conformément aux articles L 5711-1 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des assemblées délibérantes des EPCI et Communes membres est sollicité dans le délai de trois mois à compter de la notification par le Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont de la délibération du Comité Syndical à ce sujet. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des structures membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département intéressé.

***Où cet exposé, Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,***

**APPROUVE** la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont, rédigé de la manière suivante : « le siège du Syndicat fixé 68 avenue de Parme – Actiparc à Bourg en Bresse ».

## **2°) Syndicat Mixte Bourg Bresse Revermont : S.C.O.T.**

Le Maire donne lecture de quelques éléments du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du document d'orientations générales (DOG), à savoir :

☞ les orientations générales de l'organisation de l'espace et la restructuration des espaces urbanisés,

☞ les objectifs en terme de consommation d'espace pour l'habitat et les activités : le calcul concernant l'habitat a intégré les besoins de logements pour le desserrement de la population avec un objectif moyen à l'horizon 2008 de 2,2 habitants par logement

☞ la densité des logements, soit au moins 8 par hectare,

☞ les équipements,

☞ les projets de transports nécessaires au développement du territoire : T.G.V.

Après discussion, l'assemblée décide de faire un courrier au syndicat pour indiquer le refus du passage du TGV, dans les années à venir, sur le territoire de la commune, déjà touché par le passage de la route départementale 1083, le passage de la voie ferrée Bourg Lons le Saunier et par le passage de l'autoroute A39. Les conséquences liées à ces passages en matière d'aménagement de la commune et en matière de gêne environnementale pénaliseraient encore d'avantage notre commune.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU « PIETA »**

Le Maire :

- indique qu'une procédure adaptée a été faite suivant le code des marchés publics,
  - donne lecture des devis pour la restauration du tableau PIETA de l'Eglise, et propose que soient retenus les moins disants, à savoir :
- Frédérique HERBET de LYON (69) pour un montant H.T de 4 290.00 euros (restauratrice tableau),
  - Philippe BOULET de LYON (69) pour un montant HT de 1 575.00 euros (encadrement).

*Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** les devis pour un montant total H.T. de 5 865.00 euros,

**SOLLICITE** deux subventions pour la restauration du tableau au titre des objets mobiliers inscrits:

- De l'Etat : une participation de 15 % du montant H.T.,
- Du Département-Conseil Général : une participation de 50 % du montant H.T.,

**DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget primitif de 2007,

**ETABLIT** le plan de financement ci-après :

Montant de la dépense T.T.C.	7 014.54 €
Subvention de l'Etat (15 % du H.T)	879.75 €
Subvention du Département (50% du H.T)	2 932.50 €
Fonds propres de la commune	3 202.29 €.

## **RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE**

Jean-François NALLET donne le bilan au 31 octobre 2006 du fonctionnement du relais :

- ☞ le nombre de contacts constatés entre les familles, les assistantes maternelles et le relais,
- ☞ le nombre des temps collectifs à savoir 7 à BENY,
- ☞ le bilan financier : 81.58 % du fonctionnement et 63.72 % de l'investissement ont été réalisés par rapport au budget prévu.
- ☞ et une proposition d'achat de véhicule utilitaire réservé uniquement au service du relais.

Ce bilan, établi lors du dernier comité de pilotage, traduit la qualité du service apporté et l'excellence du démarrage de cette nouvelle activité implantée depuis décembre 2005.

## **ECOLE DE MUSIQUE – INTERCOMMUNALITE -**

Le Maire donne le bilan de l'année 2006/2007 :

- 60 inscriptions dont 14 adultes,
- 10 instruments différents enseignés,
- l'équipe pédagogique : 13 dont 2 professeurs en complément pour l'enseignement de la flûte traversière et de la clarinette.,
- la charge pour la communauté de communes du canton de COLIGNY s'élève à 687.50 € par élève. Le coût global par enfant est de 1011 €.

L'intervenant musical à l'école de BENY a axé son intervention sur le projet théâtre, et le spectacle avec les enfants aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007 à la salle garavand.

## **MUTUALISATION DES SUBVENTIONS SPORTIVES DU CONSEIL GENERAL**

Le Maire informe d'une étude en cours au sein de la communauté de communes du canton de COLIGNY.

Le Conseil Municipal accepte le principe de la mutualisation mais attend de prendre la délibération afin d'avoir plus d'éléments lors de la réunion du bureau de la communauté de communes du canton de COLIGNY concernant la faisabilité d'une mutualisation des montants subventionnables au titre des investissements liés aux installations et équipements sportifs.

Les communes auraient la possibilité de transférer tout ou partie de leur droit à subvention au profit d'une commune présentant un projet important.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY : ZONE D'ACTIVITE DU BIOLAY**

Le Maire informe qu'un agent immobilier serait susceptible d'acheter l'emplacement afin de faire du stockage, et ce dernier demande la possibilité d'agrandir dans les prochaines années. Des études sont en cours vu que les parcelles voisines sont en limite d'une autre commune ce qui oblige les communes concernées à modifier leur carte communale ou plan local d'urbanisme.

## **URBANISME**

Lotissement : Le dossier avance, une réunion devrait avoir lieu courant janvier avec tous les propriétaires concernés et SEFI (aménageur foncier).

D.D.E. : Le Maire informe l'assemblée que l'année 2007 sera marquée par deux évènements majeurs :

- la réorganisation complète suite à la mise en œuvre de la loi libertés et responsabilités locales du 13/08/2004. Le chef d'antenne est Pierre FOUCHER et l'adjoint Bernard MERLE.
- la réforme du permis de construire applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007. : une simplification des démarches et un délai d'instruction plus rapide.

Le Maire donne lecture du courrier de la FNACA demandant un hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord . Une cérémonie d'installation d'une plaque dans le bourg en mémoire de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie pourrait être organisée.

Après discussion, le conseil municipal accepte d'installer une plaque vers la parking du cimetière ou il serait inscrit « Place du 19 mars 1962 : cessez le feu de la guerre d'Algérie ».

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Syndicat d'électricité** : Un compte rendu des consommations d'énergie pour l'éclairage public et les bâtiments communaux nous a été transmis.

**Eclairage public** : Suite à la demande de subvention, le Conseil Général a voté une subvention de 771 euros pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage prévus en 2007 pour une estimation de dépenses de 5 227.76 € HT.

**Ecole de BENY** : Suite de la visite du SDIS, il s'avère que la classe à l'étage dispose de dégagements réglementaires.

Georges LAURENT donne le compte rendu de l'intervention de ses collègues du centre d'émulation civique.

**SPANC** : C'est un organisme qui sera à créer pour vérifier les installations d'assainissement autonome. La compétence serait communautaire et l'opérateur pourra être public ou privé.

**Déchets DEEE** : Le Maire donne lecture du lexique des déchets ménagers (électriques, électroménagers et électroniques) et le compte rendu de la réunion au cours de laquelle des modalités de collecte et de traitement ont été abordées.

**Syndicat SEVRON SOLNAN** : Georges LAURENT fait part d'une observation concernant le dernier compte rendu du conseil municipal. Il est à noter que le programme de travaux pour la 25<sup>ème</sup> tranche (programme 2006) serait, pour BENY, la réfection des berges en amont du déversoir de « Marmont » pour une dépense estimative de 8 620 €.

Le Maire fait part de la réunion du 12 décembre concernant la visite du pont de « Chaffoux ».

Les travaux d'ouvrage pourraient être faits par le conseil général (syndicat) et le revêtement par la Commune. L'estimation des travaux s'élève au total à environ 100 000 euros.

**Bulletin municipal** : Geneviève CHALLAND informe que le bulletin est terminé, corrigé et il est chez l'imprimeur pour l'édition et la distribution s'effectuera la deuxième semaine de janvier. Le thème est les maisons bressannes.

**Illumination** : Aux blanchets, aucune illumination n'a pu être posée en raison du mauvais état d'un support. Une étude de prix est demandée pour son remplacement.

**Elections municipales** : La date est fixée au mois de mars 2008.

**Insee** : L'estimation de la population de la commune issue de l'enquête de recensement de 2006 s'élève à 714 habitants. Cette estimation de population n'a aucune valeur juridique. Il ne s'agit en aucun cas d'une population légale. La population légale sera calculée fin 2008 et authentifiée par un décret. Jusqu'à la parution de ce décret, prévue fin 2008, la population légale de la commune reste celle établie par le recensement de la population de 1999.

**SATESE** : Suite à la visite du 19 octobre, il n'y a rien à signaler sur le fonctionnement de la lagune.

**Cimetière** : Des affichettes plastifiées ont été réalisées et seront installées pour les concessions réservées et abandonnées.

**Fermeture du secrétariat de Mairie** : En raison des congés, la mairie sera fermée du 1<sup>er</sup> au 07/01/07.